

30

Commission permanente

Séance du 26 août 2024



Rapporteur : Mme ROGER-MOIGNEU

49751

33 - Insertion

**Partenariat avec Id'ées intérim pour l'accompagnement renforcé des allocataires du revenu de solidarité active vers un emploi durable**

Le lundi 26 août 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Étaient présents :** Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. LEPRETRE), M. HOUILLOT (pouvoir donné à Mme FAILLÉ), Mme LARUE (pouvoir donné à Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ), Mme MERCIER (pouvoir donné à Mme BRUN), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. PICHOT (pouvoir donné à M. MARTINS), Mme SALIOT (pouvoir donné à M. DELAUNAY)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h30.

**La Commission permanente**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 10 juillet 2023 ;

## Exposé :

Dans le cadre du programme breillien d'insertion 2023 - 2027, le Département s'est engagé à accompagner chacun et chacune pour trouver son chemin vers l'emploi, l'autonomie et sa place dans la société. Le Département agit ainsi de manière volontariste en faveur de l'insertion socioprofessionnelle des publics éloignés de l'emploi à travers le soutien aux structures de l'insertion par l'activité économique.

C'est ainsi que le Département promeut, depuis 2011, un dispositif de sécurisation de parcours d'insertion avec l'entreprise de travail temporaire d'insertion Id'ées intérim.

Cette action d'accompagnement renforcée a montré son efficacité en termes de construction de parcours d'insertion et de sortie vers l'emploi ou la formation.

Les bénéficiaires sont orientés vers cette action par les référents revenu de solidarité active des centres départementaux d'action sociale et des centres communaux d'action sociale ainsi que par les conseillers des points accueil emploi, des agences France travail et des missions locales des territoires concernés.

Trois niveaux d'accompagnement sont proposés par Id'ées intérim :

- orientation des personnes les plus en difficultés vis-à-vis de leur projet et de leur parcours (orientation notamment vers les structures de l'insertion par l'activité économique du territoire). L'objectif de cet accompagnement est d'entrevoir des perspectives de démarrage de parcours pour les publics les plus éloignés de l'emploi et permettre de pallier les difficultés de recrutement des structures de l'insertion par l'activité économique ;
- orientation des personnes en construction de projet (les bénéficiaires pourront être orientés vers une période de mise en situation en milieu professionnel tout en mobilisant le réseau d'entreprises d'Id'ées intérim ou vers les prestations proposées par les partenaires (France travail...) pour préparer l'entrée en formation qualifiante) ;
- mise à l'emploi et entrée en formation des publics les plus proches de l'emploi (l'utilisation de l'outil entreprise de travail temporaire d'insertion permet de rémunérer cette période de test en entreprise et de mettre en place une action en lien avec les droits et devoirs du salarié).

Par ailleurs, il est essentiel d'orienter vers les dispositifs de formation qualifiante et les diverses formations soutenues par la région Bretagne.

Pour 2024, au regard du nombre de 15 parcours réalisés lors du précédent conventionnement 2022 - 2023, il est proposé d'attribuer un financement de 15 000 euros à la structure afin de mettre en œuvre 19 parcours d'accompagnement renforcé d'allocataires du revenu de solidarité active vers un emploi durable.

## Décide :

- d'attribuer une participation de 15 000 euros à Id'ées intérim au titre de l'année 2024, dont le détail est joint dans l'annexe 1 ;
- d'approuver les termes de la convention 2024 à conclure entre le Département d'Ille-

et-Vilaine et Id'ées intérim, jointe en annexe 2 ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention.

**Vote :**

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 29 août 2024

ID : CP20242568

Pour extrait conforme